

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2015 – 20h30

**Membres présents :**

André BONNET  
Maryse BONNET  
Michel BRUN  
Jean DIDIER  
Denis FALCOZ  
Pierre PERSONNET  
Bruno RAMBAUD  
Marc ROBERT  
Pierrick VIAL

**Membre(s) absent(s) excusé(s):**

Solange GRAND (a donné pouvoir à Marc Robert)

**Membre(s) absent(s):**

néant

**Date de convocation:** 10/09/15

**Ordre du jour :**

1. Décisions Modificatives aux BP 2015 commune, CCAS et assainissement
2. Décisions d'emprunt et de ligne de trésorerie
3. Modification simplifiée du PLU
4. Prise en compte du Régime Indemnitaire en cas d'arrêt maladie
5. Licenciement du directeur de l'EPIC sur budget communal
6. Réorganisation du service administratif suite à disponibilité de la secrétaire générale
7. Renouvellement de l'Emploi d'avenir au service enfance et jeunesse
8. Cession du bâtiment de l'actuel Office de Tourisme
9. Questions diverses (dont motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat)



## 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 5 juin 2015. Ce compte-rendu est approuvé sans réserve mais Pierre Personnet s'interroge sur le caractère définitif de ce compte rendu avant son approbation par le conseil. Il est donc précisé que le compte-rendu signé par le maire et affiché à la mairie -et dont dépend le caractère exécutoire de nombreuses délibérations- est bien définitif, toute observation qui serait faite au moment de l'approbation serait consignée au compte-rendu du CM dont il constitue le premier point.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et donne lecture de l'ordre du jour et des questions diverses qui seront abordées.

## 2. Décisions Modificatives aux BP 2015 commune, CCAS et assainissement

Conformément aux propositions de la commission des finances réunie le 21 août dernier, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n°2 aux budgets de la commune, du CCAS et du service de l'assainissement suivantes :

**Au budget communal** il s'agit d'augmenter de 18 000€ les crédits du compte 6226 « honoraires » pour tenir compte de l'étude environnementale commandée en vue de la liaison avec les Karellis dont 50% seront pris en charge par la commune de Montricher-Albanne. Ce compte sera équilibré par un abondement équivalent des produits exceptionnels divers au compte 7788. 5000€ seront aussi prélevés sur les dépenses de « matériel roulant » au compte 61551 pour abonder de 3000€ le compte 6232 « fêtes et cérémonies » et de 2000€ le 6238 « communication ». Cette DM n°2 prévoit également en section d'investissement une diminution des crédits de l'opération « accès PMR » de 8 000€ et de l'opération « front de neige » de 5 000€, soit 13 000€ qui seront affectés pour 9 800€ à l'opération « aire de jeux », 200€ à l'opération « réseau EP » et 3000€ la modification du PLU.

Cette Décision Modificative est approuvée avec 7 voix pour et 3 contre (M Bonnet, S Grand et M Robert), ce dernier déplorant n'avoir pas été informé de la commande de l'étude environnementale et s'étonnant qu'elle ne soit pas financée par Albiez Domaine Skiable.

**Au budget du CCAS**, 2500€ sont nécessaires pour régulariser la subvention communale 2014 au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » qui seront prélevés pour 1500€ sur les contrats de prestation de service au compte 611, 500€ sur le petit équipement au 60632 et 500€ sur le chauffage au 60613 où ils sont surabondants. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

**Au budget du service de l'assainissement**, 4 500€ seront prélevés sur les dépenses imprévues d'investissement pour alimenter l'opération « réseau EU place Opinel », non prévue au BP. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.



### 3. Décisions d'emprunt et d'ouverture de ligne de trésorerie

Conformément à la délégation qu'il a reçue en vertu des articles L2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire informe qu'il a procédé au 17/07/15 au renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, à hauteur de 300 000€, afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidités dans le financement des investissements prévus aux Budgets primitifs pour 2015 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée** : 1 an
- **Taux d'intérêt**: EONIA + marge de 2.50%. Le calcul des intérêts débute le jour du versement (inclus) et s'arrête le jour auquel le remboursement est réalisé, ce jour étant exclu.
- **Remboursement des intérêts**: chaque mois civil par débit d'office
- **Demande de tirage** : aucun montant minimum – par crédit d'office
- **Remboursement du capital**: aucun montant minimum
- **Frais de dossier** : 1200€

Cette délégation de l'article L2122-22 du CGCT a également été utilisée pour contracter un prêt de préfinancement du FCTVA à taux zéro proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 38 000€, pour une durée de 17 mois, remboursable en deux échéances égales les 01/12/16 et 01/04/17.

La date prévisionnelle de versement est fixée au 30/10/2015.

**Le Conseil Municipal valide les décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de l'article L 2122-22 du CGCT.**

### 4. Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la réalisation des travaux de raccordement du réseau EU du

hameau du Mollard à la station d'épuration du chef-lieu cet automne, 3 secteurs du Mollard dont l'urbanisation était conditionnée à cet équipement vont pouvoir être ouverts à l'urbanisation. L'un des secteurs fait l'objet d'un projet hôtelier en front de neige et compte tenu des enjeux touristiques et des contraintes imposées par la loi ALUR, une réunion de travail a eu lieu la veille, à laquelle l'ensemble du CM était conviée, en présence de Gabrielle Mollier, urbaniste chargée de l'élaboration du PLU entre 2009 et 2014 et Antoine Stozicky de la Direction Départementale des Territoires. Frédéric Arlaud a présenté lors de cette réunion son projet d'hôtel, afin que les élus puissent en apprécier la faisabilité opérationnelle.

Monsieur le Maire rapporte que le projet a été jugé conforme à la destination de la zone Ub du PLU, le planning de réalisation devant être adapté à la procédure de modification puis d'autorisation d'occupation du sol. La discussion a porté essentiellement sur le nombre de secteur à ouvrir à l'urbanisation car si les équipements d'assainissement sont suffisants pour les 3 zones classées 2AU, la capacité actuelle de la ressource en eau potable ne sera pas forcément jugée suffisante par les instances consultées au titre des Personnes Publiques Associées.

Considérant l'opportunité du projet de 150 lits marchands des époux Arlaud sur le front de neige du Mollard et la capacité actuelle de la ressource en eau, Monsieur le Maire propose de n'ouvrir à l'urbanisation que 2

des 3 zones classées 2AU, celle située en front de neige et celle située au cœur du village. Il précise cependant que la commune fera le nécessaire auprès de la Communauté de Commune de l'Arvan,



gestionnaire des réseaux d'eau potable, pour que la ressource soit renforcée et que cette 3eme zone soit ouverte à l'urbanisation à son tour, afin que les objectifs financiers liés au nombre de lits soient atteints pour permettre une exploitation rentable du domaine skiable.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son souhait de permettre la mise en œuvre, dans la continuité du PLU approuvé en 2014, des projets sur le Col du Mollard, qu'il convient de distinguer du Chef-lieu puisqu'il possède son propre front de neige et ses commerces. En effet, les parcelles disponibles en zones urbaines permettent, vu leur surface, leur règlement et leur localisation la réalisation de chalets au coup par coup mais pas d'opération organisée créatrice de lits touristiques nécessaires à l'équilibre financier des remontées mécaniques. Considérant également la capacité actuelle de la ressource en eau potable, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs 2 AU objets des orientations d'aménagement et de programmation 9 et 10. Le secteur 10 situé en front de neige sera destiné à la construction d'un hôtel d'environ 160 lits touristiques, ce projet est prévu à court terme. Le secteur 9 accueillera les 105 à 130 lits prévus aux OAP, à court ou moyen terme, et fera l'objet d'une opération d'ensemble.

D'autre part, le Conseil Municipal demande au service de l'eau de l'Arvan de prendre les mesures nécessaires au renforcement de la ressource en eau potable, en envisageant outre la filtration de l'eau de la retenue collinaire, le captage de nouvelles sources au pied des Aiguilles d'Arves et/ou du Mont Emy.

Quant à la suite de la procédure, cette modification simplifiée du PLU fera l'objet d'une notification aux Personnes Publiques Associées début novembre, puis le Conseil Municipal fixera mi-novembre les modalités de mise à disposition du dossier au public. Le Conseil Municipal souhaite que la période de mise à disposition au public comprenne les vacances de Noël et confie l'élaboration du dossier de modification simplifiée du PLU au cabinet Vial dont il accepte la proposition d'honoraires d'études à hauteur de 2 760€ TTC.

## **5. Maintien du Régime Indemnitare en cas d'arrêt maladie ordinaire**

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le maintien de tout ou partie des primes et indemnités dont bénéficient les agents communaux, titulaires ou contractuels, en cas d'arrêt de maladie ordinaire (AMO). Sur le maintien du régime indemnitaire durant toute la durée de l'AMO se prononcent Maryse Bonnet, Pierre Personnet, Solange Grand, Marc Robert au motif que cette mesure visant à limiter l'absentéisme n'a pas lieu d'être et Bruno Rambaud car leur maintien est pris en charge par un contrat d'assurance. Sur le maintien du régime indemnitaire durant le premier mois de l'AMO et pas au-delà se prononcent André Bonnet, Michel Brun, Denis Falcoz, Pierrick Vial et Jean Didier. La voix prépondérante du Maire fait adopter la seconde solution, le régime indemnitaire des agents communaux titulaires et contractuels ne sera donc pas maintenu au-delà d'un mois d'arrêt maladie ordinaire. Cette mesure est applicable au 01/01/16 afin que les agents puissent adhérer au contrat de prévoyance mutualisé pour lequel la commune verse une participation forfaitaire et mensuelle de 12€.



## **6. Licenciement du directeur de l'EPIC sur budget communal**

Suite à la décision du Conseil Municipal de mettre fin à la mise à disposition du directeur à l'EPIC Albiez Tourisme puisque la structure avait recruté directement son directeur, le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi pour avis sur la suppression de ce poste des effectifs municipaux. Monsieur le Maire indique que le Comité technique a émis un avis favorable en date du 27/08/15 quant à la suppression de l'emploi de directeur de l'EPIC à temps complet. Il expose qu'il convient donc de procéder au licenciement de Mr Dallas Beling, affecté à ce poste par CDD de 3 ans en date du 01/01/14. Monsieur Beling percevra son salaire pendant la durée de la procédure et aucune indemnité de licenciement ne lui sera versée, en application des règles de la Fonction Publique Territoriale.

Marc Robert et Maryse Bonnet déplorent de telles conditions de fin de carrière d'une personne qui s'est beaucoup dévouée pour la commune ce que Bruno Rambaud ne conteste pas et indique qu'une solution de départ volontaire a été envisagée sans succès en début d'année. Pierre Personnet estime cependant qu'une « sortie de crise » honorable doit pouvoir être proposée à Mr Beling, et que c'est la condition à laquelle il approuvera ce licenciement. Il rappelle également que l'élément financier est à prendre en compte et qu'une procédure longue et couteuse n'est pas à favoriser.

Avec 6 voix pour et 4 contre (M Bonnet, S Grand, P Personnet et M Robert), le Conseil Municipal approuve

la suppression du poste de directeur et charge le Maire d'organiser la procédure de licenciement de Dallas

Beling.

## **7. Réorganisation du service administratif suite à disponibilité de la secrétaire générale et au départ de la chargée d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mise en disponibilité au 31/12/15 de la Secrétaire Générale, Madame Sandrine Pellicier, attachée territoriale titulaire, et de la volonté de mettre fin de façon anticipée à son CDD de la Chargée d'urbanisme à mi-temps, Madame Frédérique Moré, au 19/10/15, toutes deux pour convenances personnelles. Chacune ayant proposé de mettre en place les moyens de son remplacement, le fonctionnement du service administratif serait assuré dans la continuité. Monsieur le Maire en soumet les modalités au CM :

- Evolution du temps de travail de l'adjoint administratif à mi-temps, Madame Céline Dufreney, vers un temps complet afin que les missions d'accueil qu'elle assure aujourd'hui soient complétées par le renseignement et le suivi des dossiers d'urbanisme, sous la responsabilité de la secrétaire générale et du maire.
- Recrutement d'un(e) secrétaire général(e) à temps complet à compter du 15/11/15 afin de pouvoir organiser une période transitoire de passation des dossiers.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie sera saisi de la demande de disponibilité de Madame Pellicier et de la transformation du poste d'adjoint administratif en temps complet en octobre, son avis étant nécessaire. La procédure de recrutement d'un(e) secrétaire général(e) est cependant lancée afin de disposer du temps nécessaire et Mr le Maire donne lecture de la fiche de poste et du profil recherché.



Sous réserve de l'avis favorable du CDG73, le Conseil Municipal approuve la transformation du poste d'adjoint administratif en temps complet ainsi que le recrutement d'un(e) secrétaire général(e) à temps complet à compter du 15/11/15.

Monsieur le Maire évoque aussi la permanence au public du samedi matin et propose qu'elle soit remplacée par une permanence en après-midi le vendredi, de 13h30 à 17h00. La permanence du samedi matin sera réservée aux élus qui recevront les administrés entre 10h et 12h. Considérant la mise en ligne d'ici la fin de l'année d'un site communal sur internet et l'évolution des WE avec les RTT le vendredi, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette nouvelle organisation qui entrera en vigueur en octobre. Les permanences de l'architecte consultant auront lieu le dernier vendredi après-midi de chaque mois, sur rendez-vous.

Enfin Monsieur le Maire informe de la demande de temps complet de Madame Marie-Thérèse Chaix, adjoint technique chargé de l'entretien du pôle enfance. Il indique que sa charge de travail actuel est supérieure à 17h30 et que 21h00 seraient justifiées et permettraient de lui confier l'entretien de l'Office de Tourisme, dont le déménagement dans des locaux d'une superficie plus importante exigera également une augmentation dans un second temps. Le Conseil Municipal approuve ce volume horaire de 21h hebdomadaire, sous réserve de l'avis du CDG73 qui sera également saisi d'un avis sur ce poste lors de la prochaine session du Comité Technique Paritaire.

#### **8. Renouvellement de l'Emploi d'avenir au service enfance et jeunesse**

Monsieur le maire rappelle qu'un CDD a été proposé à une jeune adjointe d'animation dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » (loi 2012-1189 du 26 octobre 2012) qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

La première année du contrat arrive à échéance le 21 septembre prochain et compte tenu des nécessités

de la Commune dans le secteur Enfance et Jeunesse notamment du fait de la nouvelle organisation des rythmes scolaires, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de cet emploi d'avenir à temps complet pour une durée de 2 ans, étant précisé que l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC et s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour une durée de deux ans à compter du 22

septembre 2015 jusqu'au 21 septembre 2017, terme du contrat, l'emploi d'avenir au service « Enfance et

Jeunesse » et autorise le Maire à signer le contrat tripartite en partenariat avec la Mission Locale de Saint

Jean de Maurienne.

#### **9. Cession du bâtiment de l'actuel Office de Tourisme**

Monsieur le Maire informe que l'Office de Tourisme ne sera transféré dans les nouveaux locaux de la

résidence de la place qu'au printemps 2016. Il sera alors procéder à la désaffectation de l'actuel bâtiment

d'accueil à l'usage d'une mission de service public, le bien sera déclassé pour revenir dans le domaine



privé de la collectivité qui pourra l'aliéner.

Considérant cependant l'intérêt de trouver au plus vite un acheteur, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour

(M Robert et M Bonnet sont contre, S Grand et M Brun s'abstiennent) décide de confier un mandat de

vente à l'agence locale « Albiez Immobilier ».

## 10. Questions diverses

### **Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Monsieur le maire donne lecture d'une motion de soutien de l'Association des Maires de France : Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.(...)

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.



### **Subvention au club des sports**

Bruno Rambaud informe que comme convenu lors de la dernière séance une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du Club des Sports au sujet d'une subvention de fonctionnement couvrant les frais de déplacements du club. Monsieur le Maire annonce que le stade de slalom sera enneigé artificiellement pour répondre au cahier des charges de la Coupe d'Europe de ski de bosses. Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, décide le versement d'une subvention de 3000€ pour l'exercice 2015 (M Bonnet, S Grand, P Personnet et M Robert votaient pour 4 000€).

### **Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 142.50€ à Michel Brun pour l'achat de fournitures lors d'un évènement estival.

### **Proposition d'achat de la parcelle ZH 206**

Monsieur le Maire évoque l'opportunité d'acheter la parcelle jouxtant le groupe scolaire afin que soit notamment installé un transformateur EDF nécessaire à l'alimentation de la résidence de la Place et permettre une aire de retournement pour le bus scolaire.

Le Conseil Municipal, après discussion, propose un prix d'acquisition à hauteur de 5€ le m<sup>2</sup> de la parcelle ZH 206 de 682m<sup>2</sup>.

### **Maîtrise d'œuvre pour l'agencement des futurs locaux de l'Office de Tourisme (accessibilité PMR)**

Monsieur le Maire rappelle que les propositions de maîtrise d'œuvre pour l'agencement du nouvel Office de Tourisme des cabinets Marie Emin, Marie Gamelon-Viallet et Synthèse devaient être examinées par la CAO. Pierrick Vial présente un tableau synthétique des offres mais celui-ci n'indiquant aucun critère de choix sera complété et présenté en CAO.

### **Bois et forêts**

**Affouage 2015** : Marc Robert soumet à la décision du Conseil le choix du type d'affouage qui peut être soit une coupe sylvicole soit une coupe de bois sec scolyté permettant d'endiguer l'attaque et de nettoyer la forêt. Après discussion, le Conseil Municipal décide que l'affouage 2015 sera composé des deux types de bois et demande aux garants (Henri Dufreney et Marc Robert) de se charger de la mise en œuvre de cet affouage qui sera martelé courant octobre par l'ONF.

Quant à l'affouage de Montrond qui sera distribué le 26 septembre, il sera composé des bois non distribués en 2014 en premier, si nécessaire une nouvelle coupe sera martelée par l'ONF.

**Destination des produits 2016** : le CM demande aux services de l'ONF de procéder au martelage de la coupe de la parcelle n°20, pour une vente des bois en bloc et sur pied.

### **Tarifs Enfance et Jeunesse et ouverture de postes saisonniers pour l'hiver 2015/2016**

Solange Grand, conseillère en charge de l'éducation et de la jeunesse a communiqué les grilles tarifaires élaborées par la commission enfance et jeunesse pour la saison d'hiver 2015/2016, le Conseil Municipal valide ces tarifs comme suit :



**Garderie « Le Chat Perché » – Centre de Loisirs « Le Petit Montagnard » (hors département)**

**Garderie « Le Chat Perché » – Centre de Loisirs « Le Petit Montagnard » (département)**

	<b>1 séance</b>	<b>5 jours</b>
<b>Mes p'tits matins</b> <i>9h00 – 12h00</i>	11 €	47 €
<b>Ma grande Matinée</b> <i>(Repas fournis par les familles)</i> <i>9h00 – 13h30</i>	17 €	75 €
<b>Mon après-midi</b> <i>13h30 -17h30</i>	16	70 €
<b>Ma p'tite Journée</b> (6h00) <i>10h00 – 16h00 ou 11h00 – 17h00</i> <i>(Repas fournis par les familles)</i>	20 €	85 €
<b>Ma grande journée</b> (8h30) <i>9h00 -17h30</i> <i>au-delà de 6 heures de garde</i> <i>(Repas fournis par les familles)</i>	25 €	110 €
<b>Ma p'tite pause au Centre de loisirs</b> <i>(4-12 ans)</i> <i>9h00- 11h00</i> <i>11h00 – 13h00</i> <i>13h00 – 15h00</i> <i>15h- 17h00</i> <i>Valable uniquement pour le centre de loisirs</i>	8 €	40 €

	<b>1 séance</b>	<b>5 jours</b>	<b>6 jours</b>
<b>Mes p'tits matins</b> <i>9h00 – 12h00</i>	15 €	64 €	78 €
<b>Ma grande Matinée</b> <i>(Repas fournis par les familles)</i> <i>9h00 – 13h30</i>	22 €	87 €	105 €
<b>Mon après-midi</b> <i>13h30 -17h30</i>	20 €	85 €	102 €
<b>Mon forfait «Doudouski»</b> <i>(2 ans ½ à 3 ans ½.)</i> <i>Dimanche au vendredi</i> <i>9h00 à 17h30</i> <i>(Repas fournis par les familles)</i>			250 €
<b>Mes après-midis avec «Doudouski»</b> <i>(2 ans ½ à 3 ans ½.)</i> <i>Dimanche au vendredi</i> <i>13h30 à 17h30</i>			157€
<b>Ma p'tite Journée</b> (6h00) <i>10h00 – 16h00 ou 11h00 – 17h00</i> <i>(Repas fournis par les familles)</i>	27 €	117 €	142€
<b>Ma grande journée</b> (8h30) <i>9h00 -17h30</i> <i>au-delà de 6 heures de garde</i> <i>(Repas fournis par les familles)</i>	34€	145€	170 €
<b>Ma p'tite pause au Centre de loisirs</b> <i>(4-12 ans)</i> <i>9h00- 11h00</i> <i>11h00 – 13h00</i> <i>13h00 – 15h00</i> <i>15h- 17h00</i> <i>Valable uniquement pour le centre de loisirs</i>	12€	60 €	70 €
Tarif horaire moins de 4 ans uniquement <b>ADAPTATION</b>	8 €		

Commune d'Albiez-Montrond - Chef-lieu - 73300 Albiez-Montrond

Tel. : 04 79 59 30 93 – Fax : 04 79 59 33 27

Courriel : mairie@albiez-montrond.fr

Page 9 sur 11



Tarif horaire moins de 6 ans PSU		
----------------------------------	--	--

Le Conseil Municipal approuve également la création des postes saisonniers proposés par la commission enfance et jeunesse pour l'hiver 2015/2016 ainsi que le règlement de fonctionnement du service.

### **Taxe de Séjour**

En complément de sa délibération du 12/09/14 et pour tenir compte des dispositions de la loi de finances pour 2015 du 29/12/14 et du décret du 31/07/15, le Conseil Municipal acte l'exonération des moins de 18 ans ainsi que les modalités de la taxation d'office et approuve le tarif applicable au camping et aux chambres d'hôtes de 0.75€ par nuitée.

### **Site internet**

Pierrick Vial informe du recrutement d'un prestataire chargé d'élaborer un site communal pour une mise en ligne d'ici Noël 2015 et lance un appel pour connaître les rubriques qui intéresseraient la population.

### **Compétence touristique**

Sandrine Pellicier évoque la loi NOTRe et le transfert obligatoire à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal de la compétence touristique dans sa composante « promotion touristique » au plus tard au 01/01/17. Michel Brun, président de l'EPIC confirme que le Comité de Direction de l'EPIC a demandé la protection des marques « Albiez » et « Albiez Domaine Skiable » afin de pouvoir être identifié comme marque territoriale et préserver ainsi un Office de Tourisme sur le site. A suivre, les décrets d'application doivent préciser la mise en œuvre de ces dispositions dans une intercommunalité dont le périmètre est aujourd'hui toujours incertain (le schéma préfectoral sera présenté à la mi-octobre à la Commission Départementale pour la Coopération Intercommunale.)

### **Motion de soutien aux communes et éleveurs du Glandon contre le loup**

Le Conseil Municipal valide la motion de soutien aux communes et éleveurs du Glandon contre loup.

### **Gîte de la Villette**

Bruno Rambaud informe qu'un échange a eu lieu avec les gérants du gîte de la Villette au cours duquel les

élus ont pu apprécier le parfait état d'entretien du bâtiment et au cours duquel Vincent et Christine Gaudin

ont fait connaître leur volonté de ne pas continuer jusqu'au terme du contrat de 10 ans les liant à la

commune depuis juin 2013. Considérant que l'investissement principal a cependant été réalisé (création de

deux salles de bains dans les chambres du RDC), le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision

qui sera envisagé plus précisément sous 18 mois.

### **Question écrite de Pierre Personnet et Marc Robert relative à l'activité d'Albiez Tourisme**



Pierre Personnet et Marc Robert demandent au Maire et au Président de l'EPIC qu'en considération des statuts de cet Etablissement Public le Conseil Municipal soit tenu régulièrement informé de l'activité d'Albiez Tourisme, et notamment « de ses budgets et de sa comptabilité, de ses orientations stratégiques et de son fonctionnement en terme de relations humaines ». Ils proposent qu'une revue trimestrielle soit débattue et votée en Conseil Municipal et que cette revue inclut une fois par an la stratégie à long terme et l'orientation budgétaire associée. Michel Brun répond que l'activité de l'EPIC est avant tout une préoccupation de terrain et de quotidien dont tous les aspects sont envisagés au niveau du Comité de Direction, de façon transparente, et font l'objet d'un compte rendu affiché en façade de la mairie.

La séance est levée à 00h30

**Le Maire**  
**Jean Didier**

